

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Sélestat-Erstein

COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

**Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du 03 septembre 2024**

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers
élus : 19

Secrétaire de séance : Mme Alice REIBEL

Conseillers en fonction : 18

Date de convocation : 29 août 2024

Conseillers présents : 14

Membres présents : Mmes et MM. Jean-Michel CHALON, Monique DELL, Gaël GREULICH, Nicolas GUTH, René HOELT, Françoise KOELL, Denis LEHMANN, Didier MEYER, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Alice REIBEL, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Corinne WEBER.

Conseillers absents : 4

Membres absents excusés : Mmes Valérie BENTZ, Marie Hélène GOEPP, Carole PEYNET, Caroline WAGENTRUTZ.**Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.****Délibération n° COMM20240703****Objet : Délégations permanentes du Maire – articles L.5211-10 et L.5211-9 du CGCT – Compte-rendu d'information au 03/09/2024**

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° COMM20200502 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**PREND ACTE** du compte rendu d'information dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon l'article L.2122-22 du CGCT.**• Devis signés :**

- devis THOMANN – Matériel pour la sono de l'Espace Loisirs pour un montant H.T. de 818,02 €
- devis INFONETIK – Serveur et Nas pour la Mairie pour un montant H.T. de 8 013,00 €
- devis LAGOONA Strasbourg – Fourniture et pose d'un rideau de séparation à l'Espace Loisirs pour un montant H.T. de 14 430,00 €
- devis SIEHR – Fournitures pour l'éclairage leds du groupe scolaire pour un montant H.T. de 2 033,50 €
- devis INFONETIK – Onduleur pour la Mairie pour un montant H.T. de 699,00 €
- devis PROXI-NETT – Nettoyage des vitres de l'école pour un montant H.T. de 790 €

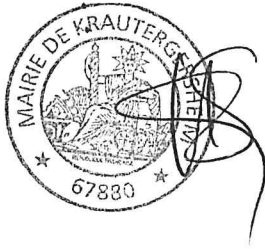
• Indemnisation de sinistres :

- remboursement GROUPAMA de la franchise suite à un sinistre route d'Obernai d'un montant de 285,00 €,
- remboursement GROUPAMA de la franchise suite à un sinistre sur candélabre rue des Faisans d'un montant de 275,00 €.

Pour extrait conforme,
Krautergersheim, le 05 septembre 2024

Le Maire, René HOELT

La Secrétaire de séance, Alice REIBEL



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Alice Reibel', written in a cursive style.

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>